



HAL
open science

Le Chili après le rechazo. Quels horizons ?

Antoine Faure, Antoine Maillet

► **To cite this version:**

Antoine Faure, Antoine Maillet. Le Chili après le rechazo. Quels horizons ?. Les Études du CERI, 2023, Amérique latine. L'Année politique 2022, n° 264-265, pp.23-28. 10.25647/etudesduceri.264-265.04 . hal-03967853

HAL Id: hal-03967853

<https://sciencespo.hal.science/hal-03967853>

Submitted on 1 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le Chili après le *rechazo*. Quels horizons ?

par Antoine Faure et Antoine Maillet

Le 4 septembre 2022, le Chili a massivement voté contre un nouveau texte constitutionnel qui aurait remplacé celui de 1980, hérité du régime autoritaire d'Augusto Pinochet et souffrant d'une forte illégitimité. Les espoirs suscités, tant au niveau national qu'international, par un texte progressiste – qui faisait la part belle aux droits sociaux, à la décentralisation, à la plurinationalité et aux droits de la nature – ont été déçus par un rejet sans appel (62 % pour le *rechazo*).

Alors que le principe même d'un changement de Constitution avait été approuvé par 78 % des votants en octobre 2020, s'engage désormais un débat sur les suites à donner (ou non) à l'accord des partis politiques pour la paix sociale et la nouvelle Constitution (accord du 15-N), nom qui lui a été donné lors de sa signature le 15 novembre 2019. L'élan avait été insufflé par la révolte sociale de 2019, en partie canalisée par ce processus constituant impulsé par le député qui, quelques mois plus tard, deviendrait président de la République, Gabriel Boric.

L'élaboration de ce nouveau texte constitutionnel croise de nombreuses temporalités, ce qui stimule une analyse très riche d'une part, mais a rendu le jeu politique très complexe d'autre part. Elle visait à rompre avec le passé dictatorial mais également avec les trente années d'administration d'une Constitution néolibérale dans son essence. Elle questionnait aussi les relations sociales, économiques, culturelles et de genre de la société chilienne actuelle. Elle projetait un futur sur différents plans, entre les horizons de changement radical à long terme, l'administration de la Constitution par des politiques publiques alignées à moyen terme et, bien sûr, la mise en œuvre des changements dans l'architecture institutionnelle du pays à plus ou moins court terme.

Les projections sur les suites à donner à ce processus renvoient à la même problématique sur les temporalités du processus politique chilien. Les horizons varient entre le maintien en vigueur de la Constitution actuelle, la configuration d'un nouveau processus constituant à court ou moyen terme et les dispositifs qui doivent l'encadrer puis lui donner forme.

Au-delà des questions propres au processus constituant, c'est la synchronisation des temps pluriels orientant l'ensemble du champ politique chilien qui est en jeu. Pour revenir sur ce processus et ses perspectives, nous interrogeons dans ce texte les horizons temporels des processus constituant et politique chiliens après le rejet du texte élaboré par la Convention constitutionnelle de 2021 et 2022.

Pour ce faire, nous reviendrons sur la séquence 2019-2022, mais aussi sur ses racines dans l'histoire chilienne récente, avant d'aborder les horizons concurrents qui se jouent dans cette période post-referendum.

De l'enthousiasme constituant au *rechazo*

Le processus constituant – depuis l'accord du 15 novembre 2019 jusqu'au référendum de septembre 2022 – peut être vu comme le point d'orgue d'un cycle de mobilisations initié par les manifestations étudiantes de 2006, et qui s'est prolongé durant toute la décennie

2010 pour atteindre son paroxysme avec la révolte de 2019. Ce long cycle de mobilisations a été marqué par la politisation d'une nouvelle génération qui a finalement débordé au-delà de sa cohorte, et par la maturation rapide d'une génération de dirigeants politiques pour laquelle l'élection de Gabriel Boric en décembre 2021 fut une consécration précoce. Ces mobilisations se sont installées dans le temps long, s'enchaînant les unes aux autres, sur différents thèmes et avec des organisations diverses, pour converger dans la révolte de 2019.

C'est dans ce double contexte d'accumulation des mobilisations et de renouvellement partiel du personnel politique qu'a débuté le volet électoral du processus constituant, avec le référendum d'octobre 2020 qui a très largement ratifié l'ouverture du processus, puis l'élection des conventionnels en mai 2021. Les mobilisations sociales et les nouvelles formations politiques de gauche ont alors remporté un triomphe, électoral et symbolique, autant sur l'héritage de la dictature que sur celui de la Concertation. Le temps du renouvellement semblait venu, et soufflait alors un vent de refondation¹. L'enthousiasme a malheureusement conduit à négliger deux données fondamentales. D'une part, la participation en octobre 2020 et mai 2021 n'a été respectivement que de 55 % et 42 %, et d'autre part, le référendum de ratification du texte se ferait au vote obligatoire. Ainsi, ces taux de participation, plutôt dans la norme d'une participation modérée, auraient dû alerter les conventionnels sur les difficultés que pouvait représenter ce vote final.

Cela n'a pas été le cas. La Convention a continué sur la lancée des phénomènes décrits précédemment, avec un nouveau personnel politique qui, au départ, a séduit l'opinion publique, mais dont elle s'est par la suite détachée. Sous la double pression d'une limite temporelle stricte – un an pour mener à bien le processus – et de l'ampleur immense de l'agenda à traiter, la Convention s'est concentrée essentiellement sur les discussions entre ses membres pour la rédaction du texte. Pour tenir les délais, les conventionnels se sont astreints à partir de janvier à des journées de travail harassantes et ont renoncé aux semaines mensuelles qu'ils devaient passer sur le terrain. Ces éléments – et peut-être plus profondément le fait de s'inscrire dans les processus déjà décrits, alors qu'une partie de l'opinion avait décroché – ont empêché les conventionnels de saisir la déconnexion à l'œuvre. Ils n'ont pas su ni pu voir collectivement que la rédaction du texte constitutionnel ne s'inscrivait pas que dans le temps long de l'histoire (les décennies qui ont précédé et qui suivront), mais aussi dans un horizon temporel court, marqué par une échéance électorale spécifique, quelques mois plus tard, qui obligeait à des considérations tactiques dans l'adoption des propositions de normes constitutionnelles.

A ces difficultés propres aux partisans du changement, se sont ajoutés divers incidents, montés en épingle par les opposants au processus, parfois au sein même de la Convention, qui ont préparé le terrain pour la campagne du *rechazo*. Une partie des acteurs politiques qui s'étaient trouvés marginalisés par l'ascension du Front large et la contestation de l'héritage de la Concertation y ont vu l'opportunité de se replacer dans le jeu politique. Ces personnalités issues du centre gauche ont ainsi donné une forme de légitimité démocratique au *rechazo*,

¹ Voir A. Faure, A. Maillet, « La Convention constitutionnelle au défi de la refondation du Chili », in O. Dabène (dir.), *Amérique latine. L'année politique 2021/Les Etudes du CERI*, n° 259-260, janvier 2022 (www.sciencespo.fr/ceri/fr/papier/etude).

qui cessait d'être identifié à la droite dure et proche des élites économiques. Par ailleurs, cette campagne a ciblé des thèmes réveillant des peurs ancrées dans l'imaginaire politique chilien, comme l'expropriation ou un supposé privilège pour les peuples autochtones, en mélangeant habilement l'exagération des possibles interprétations d'articles flous et la diffusion, par divers canaux, d'informations ouvertement fausses et outrancières.

En face, le camp de l'*apruebo*, encore ancré dans le cycle long et optimiste après la victoire présidentielle de Gabriel Boric, n'a pas su offrir un récit attractif et cohérent. En définitive, le référendum a largement mobilisé, avec une participation record de 86 % sous l'effet d'un vote rendu obligatoire pour ce scrutin avec inscription automatique sur les listes, mesure incluse dans l'accord du 15-N mais passée inaperçue et non anticipée par les tenants de l'*apruebo*.

Des horizons concurrents

•La gauche dans une voie sans issue ?

Les débats de la Convention ont mis en évidence le peu de cohérence au sein de la gauche chilienne, malgré l'opportunité historique de destituer l'ordre politique, économique et social hérité de la dictature. Issu des mouvements sociaux de 2011, le Front large peine à constituer le centre de gravité de cet espace politique, et à transformer son articulation avec le Parti communiste en coalition au-delà des échéances électorales. Pour leur part, les partis de l'ex-Concertation ne semblent pas enclins à se contenter d'un second rang dans l'exercice du pouvoir. On a même vu plusieurs de ses figures se ranger derrière la continuité de l'ordre hérité du régime autoritaire et du paradigme néolibéral, prenant le leadership de la campagne pour le *rechazo* quand les figures les plus contestées de la droite ont décidé de rester stratégiquement en retrait.

Le défi est aujourd'hui de taille. Les conventionnels et élus en faveur de l'*apruebo* ont été considérés comme une élite coupée de la population et dont la manière de faire de la politique est avant tout technique. Le pari du président de conduire vers le centre son gouvernement avec un remaniement post-référendum convoquant d'autres figures de l'ex-Concertation (notamment la ministre de l'Intérieur Carolina Tohá du Parti pour la démocratie) prend ainsi le risque d'amplifier cette critique. D'autant que les divisions entre les partisans d'une constituante composée exclusivement de non-professionnels de la politique et les défenseurs d'une constituante issue du Parlement ne se sont pas apaisées – sans compter les propositions mixtes. Ces discussions auront sans aucun doute des conséquences sur un éventuel futur texte, beaucoup pariant sur une modération qui soit le fruit d'un meilleur dialogue politique entre gauche et droite.

Le problème pour la gauche se situe également au niveau de l'articulation entre le processus constituant et l'action gouvernementale. Durant les six premiers mois de gouvernement Boric, l'agenda politique a logiquement été capté par le processus constituant. Pourtant, l'idée de prioriser désormais l'agenda gouvernemental ne semble pas susciter beaucoup d'enthousiasme. L'action gouvernementale s'oriente plutôt vers les questions d'ordre et de

sécurité publique, même s'il faut aussi reconnaître des promesses à court terme en matière de retraites, de temps de travail ou d'avortement. Les débats sur la ratification du Partenariat transpacifique (TPP) répondent aussi à ces luttes temporelles entre les enjeux à très court terme et les possibilités de changements à moyen et long terme.

• La droite à son avantage ?

L'ampleur du résultat du référendum, la discussion sur le périmètre du futur processus constituant, ainsi que le recentrage de l'agenda gouvernemental autour de l'ordre public laissent penser que les secteurs conservateurs ont repris la maîtrise du momentum politique dont ils semblaient avoir perdu le contrôle depuis 2019. Pourtant, gardons-nous de décréter trop rapidement un réalignement conservateur qui gagnerait en stabilité. Le fantasme d'une forme de restauration d'une époque idéalisée préalable à la révolte de 2019, voire de retour au temps de la Concertation n'était pas majoritaire à la fin de l'année 2022. D'autant que rien n'indique que les quelque huit millions de votes pour le *rechazo* expriment un rejet du processus constituant en tant que tel, ni une adhésion à l'agenda conservateur.

Les débats internes sont légion. On a pu observer deux tendances lors des votes à la Convention : la première pragmatique et libérale (une partie de Révolution nationale [RN], Evópoli et des indépendants) ; l'autre plus conservatrice et même réactionnaire sur le plan culturel (RN, Union des démocrates indépendants [UDI] et Parti républicain [PR]). L'idée de « rejeter [le texte] pour [l']améliorer » implique d'autre part une synchronisation entre élites, dirigeants politiques, experts et citoyens dont nous avons souligné tout au long de ces lignes le peu de réalisme dans le contexte actuel. La droite veut laisser de côté les dispositifs qui garantissaient une meilleure représentativité des constituants², travaille à accorder une place centrale aux experts – proposant même une commission désignée comme dispositif constituant – et discute du vote de la nouvelle proposition (par le Parlement) et de son mode de scrutin. Cela semble risqué si l'on se fie aux travaux journalistiques post-référendum³ qui agglutinent des témoignages exprimant une forte critique des élites et de la technicité du processus constituant de 2022.

Certains à l'extrême droite, comme le sénateur Iván Moreira (UDI) ou le candidat battu au second tour de l'élection présidentielle de 2021, José Antonio Kast (PR), refusent désormais ne serait-ce que l'idée même de changer de Constitution. Cette extrême droite réactionnaire se recroqueville autour de la triade traditionnelle « foi, famille et nation »⁴, et profite d'une conjoncture qui se focalise sur les migrations, le narcotrafic et le conflit en Araucanie.

Hors des partis traditionnels, le collectif Amarillos, qui s'est constitué au début de la campagne référendaire autour de figures de la société civile rejetant la proposition constitutionnelle et

² « Schalper : El oficialismo no entiende que la mayoría de los chilenos dijo que no al proyecto político que representa el Frente Amplio », Cooperativa.cl, 15 octobre 2022 (www.cooperativa.cl/noticias/pais/politica/renovacion-nacional/schalper-el-oficialismo-no-entiende-que-la-mayoria-de-los-chilenos-dijo/2022-10-15/085814.html).

³ « 120 residentes de 12 comunas populares de la Región Metropolitana explican por qué votaron Rechazo », Ciper, 8 septembre 2022 (www.ciperchile.cl/2022/09/07/120-residentes-de-12-comunas-populares-de-la-region-metropolitana-explican-por-que-votaron-rechazo/).

⁴ M. Soto, « Stéphanie Alenda : "Hay un gatopardismo en la derecha" », ExAnte, 10 octobre 2022 (www.ex-ante.cl/stephanie-alenda-hay-un-gatopardismo-en-la-derecha/).

des démocrates-chrétiens, souhaite essayer de se perpétuer. Enfin, un objet politique difficile à définir, le Parti des gens, dont le candidat Franco Parisi est arrivé troisième à la présidentielle en menant une campagne exclusivement à distance, pourrait s'avérer emblématique d'un nouveau cycle politique, ou tout aussi bien connaître un destin fugace, comme d'autres phénomènes surfant sur le discours antipolitique. Toujours est-il que ces groupes politiques qui n'ont pas de représentation parlementaire ne reconnaissent pas le référendum d'octobre 2020 sur les modalités du processus constituant.

• Scénario(s)

C'est donc toute une conception du futur comme horizon de possibilités qui est en tension dans cette phase du processus politique chilien. Le changement ne sera possible pour la gauche que si la charge d'incertitudes et de risques quant à l'avenir parvient à être neutralisée. Dans le cas contraire, c'est une conception catastrophiste du futur qui l'emportera et laissera un boulevard aux conservateurs – de droite et de gauche réunis – pour promouvoir et administrer le *statu quo*, voire approfondir une conception technique de la politique et une réaction culturelle face aux avancées en matière d'égalité des genres ou ethnique.

Pour ce qui est de l'itinéraire constitutionnel, une première incertitude renvoie aux délais du processus, les forces gouvernementales ayant proposé qu'il s'achève avant le 11 septembre 2023 (ce qui refermerait le cycle ouvert par le coup d'Etat de 1973), mais l'opposition semblant jouer la montre. D'autre part, les avancées d'octobre 2022 laissent entrevoir un recul de la participation citoyenne. La focalisation des discussions sur le rôle des élus, notamment des parlementaires, et des experts en est un signe. Encore faut-il qu'il y ait un accord sur la continuité du processus constituant, ce qui, au moment où nous rédigeons ce texte, n'est pas garanti.

En imaginant que le nouveau dispositif inclue l'élection de constituants et un référendum sur un nouveau texte, il faut aussi s'interroger sur la capacité de ce processus à éviter les dérives excluantes d'une participation trop technique voire élitiste, mais aussi à favoriser l'appropriation sociale de la proposition et à créer un consensus autour de ce nouveau texte. En ce sens, et comme l'a mis évidence le constitutionnaliste Robert Gargarella⁵, cela incite à poser la question des modalités du vote (du texte dans son ensemble ou de chaque article).

Il faudra d'autre part projeter la mise en œuvre progressive de la nouvelle Constitution dans différentes temporalités politiques et sociales, et l'articulation simultanée du travail constituant avec des processus à moyen et long terme comme le travail législatif, des politiques publiques transformatrices (retraites, système de santé, éducation) et des problèmes profonds (crise socio-environnementale, déconnexion élite/population). Le processus constituant 2022 a aussi mis sur la table des problèmes jusque-là invisibles dans la discussion publique qu'il ne faut plus négliger.

La question, à moyen terme, réside dans la capacité de ce processus et de ses itinéraires à consolider un système politique traditionnellement stable mais fortement ébranlé par les

⁵ R. Gargarella, « Algunas reflexiones sobre el rechazo a la nueva constitución en Chile », *Tercera Dosis*, 22 septembre 2022 (<https://terceradosis.cl/2022/09/22/algunas-reflexiones-sobre-el-rechazo-a-la-nueva-constitucion-en-chile>).

mobilisations sociales depuis quinze ans. Ces défis renvoient aussi à une lecture du processus constituant chilien depuis le présent vers le passé. Faut-il prendre en compte l'expérience avortée du second gouvernement Bachelet ? Qu'implique le fait de considérer les mouvements étudiants de 2011 ou l'*estallido social* de 2019 comme le début de la séquence ? Ces questions sont cruciales car elles obligent d'un côté à dépasser l'agrégation des revendications et des demandes sociales, et de l'autre à ne plus considérer la constituante comme simple prolongement de la politique institutionnelle.

Pour citer ce chapitre : Antoine Maillet et Antoine Faure, « Le Chili après le *rechazo*. Quels horizons ? », in O. Dabène (dir.), *Amérique latine. L'année politique 2022/Les Etudes du CERI*, n° 264-265, janvier 2023 [en ligne : www.sciencespo.fr/ceri/fr/papier/etude].